



**METALTECH-OMEGA INC.**  
1735 St-Elzear Blvd. West, Laval  
(Quebec) Canada H7L 3N6

Laval, 29 septembre 2022

## **Certificat de conformité**

A qui de droit,

Nous certifions par la présente que le Climb-N-Go<sup>MC</sup> (I-CNG) est conforme aux exigences OSHA 1926.452(w) relativement aux « échafaudages mobiles ».

Dans la section 1926.452(w)(4) : « Les systèmes d'alimentation utilisés pour propulser les échafaudages mobiles doivent être conçus à cet effet ». En tant que fabricant du Climb-N-Go<sup>MC</sup>, nous certifions que ce produit a bien été conçu pour l'usage indiqué ci-dessus. En effet, le Climb-N-Go<sup>MC</sup> a été conçu et testé comme partie intégrante de tous les échafaudages Metaltech<sup>MD</sup> Baker.

En outre, une indication de la vitesse maximale OSHA est spécifiée sur notre manette multidirectionnelle. Le déplacement d'un échafaudage à ce niveau de vitesse est conforme à la vitesse maximale de 1 pied par seconde requise selon les exigences OSHA dans la section 1926.452(w)(6)(iv). La valeur mentionnée ci-dessus a été validée par des tests.

Il existe une exigence plus spécifique dans la section 1646 (j)(5) de la réglementation Cal/OSHA qui stipule que l'utilisation de systèmes d'alimentation tels que des véhicules à moteur, des moteurs additionnels ou des équipements alimentés par batterie pour propulser un échafaudage roulant est interdite. Nous comprenons que l'intention du règlement est d'empêcher les dispositifs de propulsion fabriqués par l'utilisateur pour les échafaudages, mal testés ou mal conçus. Cependant, le Climb-N-Go<sup>MC</sup>, lorsqu'il est installé avec n'importe quel échafaudage Metaltech<sup>MD</sup> Baker, constitue une unité motorisée complète. Suite à ce qui précède, le système d'échafaudage Climb-N-Go<sup>MC</sup> de Metaltech<sup>MD</sup> ne correspond donc pas à la définition de cette exigence de Cal/OSHA.

En espérant le tout à votre satisfaction.

Préparé et approuvé par

\_\_\_\_\_  
Alexandre Walker, Ing.

2022-09-29